

MAISON DE SANTÉ RECHERCHE MÉDECIN

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Mode d'exercice : Libéral en équipe coordonnée.

Type de médecine : médecine générale, soins non programmés et petites urgences.

Cabinet médical tout équipé dans maison de santé en fonctionnement depuis 2017 (projet agrandissement à venir).

Secrétariat physique et coordinatrice.

Equipe pluriprofessionnelle composée de 4 médecins (+2 internes), 1 sage-femme, 3 infirmiers, 3 kinésithérapeutes, 1 dentiste, 2 orthophonistes, 2 psychologues dont 1 ergothérapeute, 1 podologue 1 ostéopathe et 3 pharmaciens.

Intervention équipe Centre Médico-Psychologique du CH de Béziers.

Montant des charges et loyer : environ 1100€/mois (location).

Montant moyen des revenus mensuels 8400€ brut (8 demi journées).

Les +

POUR DÉCOUVRIR LA COMMUNE



- Participation selon volonté à la dynamique d'équipe (réunions de concertations pluriprofessionnelles mensuelles, projet ateliers séniors, marche adaptée, accompagnement à la parentalité, moments conviviaux, etc).
- Services à proximité : commerces, supermarchés, stations-services, restauration, hébergements, un centre hospitalier, laboratoire d'analyses, centre d'accueil de personnes en situation de handicap, dépendantes et fragilisées, centre d'alcoolologie, services sociaux du département, écoles primaires, crèche, centre aéré, collège, lycée, maison d'enfants...
- Loisirs et sports divers : complexe sportif (piscine, voie verte, parcours de santé, tennis, padel, multisports, skate park, boudodrome, gymnase,...) ; cinéma, musée, patrimoine remarquable, associations diverses...
- Possibilité logement.
- Projet d'extension porté par la municipalité (200m2 avec de nouveaux locaux spacieux et adaptés).

>>> MSP située en zone montagne, en ZAC et en ZFRF (aides financières spécifiques, voir ci-après).

Zone de montagne : Aide forfaitaire à l'installation (max 50 000 € pour un exercice d'au moins 4 journées /semaine, ensuite proratisé en fonction du nombre de demi-journées travaillées). Ne peut être versée en dessous de 2,5 jours/semaine. Sous réserve de s'installer minimum 5 ans, exercer en MSP ou CPTS et participer à la permanence des soins du secteur.

Aides zonage Zone d'Action Complémentaire (Agence Régionale de Santé) :

- CESP (Contrat d'Engagement de Service Public) : Bourse d'étude de 1 200 € brut par mois proposée par l'ARS aux étudiants en médecine s'engageant à s'installer en ZAC, autant de mois que de mensualités perçues.
- PTMG (Praticien Territorial de Médecine Générale) : Médecin généraliste libéral pouvant bénéficier d'une garantie de revenu forfaitaire pendant les deux premières années d'installation en ZAC.
- PTMA (Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire) : Médecin spécialiste libéral pouvant bénéficier d'un forfait de l'ARS en cas de maladie, maternité, paternité pendant 6 ans (le PTMA peut suivre le PTMG)

ZFRR (Zones France Ruralités Revitalisation) : exonérations fiscales.

Cellule d'accueil : Une équipe peut vous accompagner dans votre projet d'installation (lieu d'exercice, logement, emploi conjoint, scolarité, démarches déclaratives etc.) : **CONTACT :** cls@payshlv.com - 06 78 35 99 61

